

05/11/2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue à l'Hôtel de Ville, lundi, le 5 novembre 2018 à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire : Richard Tanguay

Messieurs les conseillers : Pierre Bergeron
Daniel Sabourin
Daniel Groleau
Denis Rondeau

Mesdames les conseillères: Joanne Leblanc
Maylis Toulouse

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Daniel Le Pape, directeur général, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Richard Tanguay, maire, ouvre la séance à 19 h 30. Il présente l'ordre du jour et le point suivant est ajouté : **9.3.3 Embauche d'un préposé à l'aréna.**

#2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport du directeur général
6. Intervention du public (sur tout sujet d'intérêt municipal)
7. Acceptation des salaires et des comptes
8. Correspondance du mois d'octobre 2018
9. Résolutions
 - 9.1 Administration
 - 9.1.1 Décompte progressif #7 et versement de la retenue pour les travaux sur la rue des Érables
 - 9.1.2 Mandat à l'auditeur externe pour la reddition de compte finale de la TECQ
 - 9.1.3 Mandat à l'auditeur externe pour la reddition de compte finale du FEPTU
 - 9.1.4 Engagement de la municipalité au respect du Programme de la TECQ 2014-2018
 - 9.1.5 Octroi de contrat en architecture pour la mise à niveau du centre communautaire
 - 9.1.6 Entente arrérages et vente de terrain (matricule #3061 09 1847)
 - 9.1.7 Participation de la municipalité à l'étude sur les eaux souterraines
 - 9.1.8 Achats des terrains de la famille Rousseau (5^e Avenue) selon l'entente
 - 9.1.9 Adoption du budget 2019 de la Régie intermunicipale des Hameaux
 - 9.1.10 Démission aux travaux publics
 - 9.2 Sécurité publique
 - 9.2.1 Adoption du budget 2019 de la Régie incendie des Rivières
 - 9.3 Travaux publics
 - 9.3.1 Embauche d'un journalier-chauffeur
 - 9.3.2 Embauche d'un préposé à la surveillance routière
 - 9.3.3 Embauche d'un préposé à l'aréna -- AJOUTÉ**
 - 9.4 Loisirs
 - 9.5 Urbanisme / développement
 - 9.6 Règlements
10. Divers et affaires nouvelles
11. Information des membres du conseil
12. Période de questions (exclusivement aux sujets à l'ordre du jour)
13. Levée de la séance

2018-157

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit et est adopté avec l'ajout du point 9.3.3.

ADOPTÉE

#3

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu la copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

2018-158

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

#4

RAPPORT DU MAIRE ET DES MEMBRES DU CONSEIL

Du maire ;

- SADC – CLD : budget 2019
- Piste cyclable ; abandon du moratoire
- Direction développement économique Canada
- N4 mobile
- Rétention de la main d'œuvre dans la MRC
- GHouse
- Grappe industrielle
- Subvention pour déployer internet haute vitesse (25 000\$)
- Coordination MYM et municipalité de Weedon

Des conseillers ;

Les conseillers présentent leurs activités du mois à la satisfaction des personnes présentes.

#5 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Planification du parc de l'aréna
- Rue des Érables complétée
- Salon diversité emploi à Sherbrooke
- Rencontre des DG à la MRC du Haut-Saint-François

#6 INTERVENTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

- Budget 2019 – L'ère à la priorisation des demandes
- Camion incendie (financement)
- GHouse
- Développement du Lac Aylmer
- Moulin des Cèdres : projet de la phase II
- Chemin de terre – Rang 2 en piètre état
- Reconfiguration de la rue St-Janvier et de la Route 257
- Plan d'aménagement du parc de l'aréna

#7 ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement 2016-044 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-159 IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est 360 154.07 \$ et détaillé comme suit :

Opérations courantes payées	211 250.60 \$
Opérations courantes à payer :	<u>148 903.47 \$</u>
Sous total	360 154.07 \$
Salaires payés :	<u>59 270.50 \$</u>
Grand total :	<u>419 424.57 \$</u>

Que le rapport soit classé sous le numéro 10-2018 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

#8 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de correspondance a été déposée en comité plénier du conseil.
Par conséquent ; le directeur général fait le dépôt des correspondances du mois d'octobre.

#9 RÉSOLUTIONS

#9.1 ADMINISTRATION

9.1.1 DÉCOMPTE PROGRESSIF #7 ET VERSEMENT DE LA RETENUE POUR LES TRAVAUX SUR LA RUE DES ÉRABLES

CONSIDÉRANT QUE le la municipalité de Weedon a procédé à la réfection de la rue des Érables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le décompte progressif no 7 de la compagnie Sintra Inc. le 25 septembre 2018 relativement au versement de la retenue de 5%;

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP a émis, par M. Jean-Yves Lavoie, ingénieur, son avis favorable et signé le décompte progressif no 7 de la compagnie Sintra;

CONSIDÉRANT QUE outre la réparation mineure sur une borne fontaine, le projet est réalisé en totalité à la satisfaction de la municipalité de Weedon ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-160

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil autorise la technicienne comptable à verser la somme de 129 826,19 \$ (taxes incluses) à la compagnie Sintra Inc. pour le versement finale de la retenue de 5%.

QUE ce versement est conditionnel à la réparation à la borne fontaine et à la réception du rapport final de la firme EXP confirmant ladite réparation effectuée conformément au devis de construction.

QUE le montant soit pris à même le poste budgétaire 03-310-03-411.

ADOPTÉE

9.1.2 MANDAT À L'AUDITEUR EXTERNE POUR LA REDDITION DE COMPTE FINALE DE LA TECQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Weedon a déposé une demande de contribution financière gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux inscrits à la programmation des travaux de ladite demande ainsi que la reddition de compte finale sont complétés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Weedon doit mandater un vérificateur externe afin d'auditer sa reddition de compte finale pour obtenir le versement des sommes octroyées de la contribution financière gouvernementale ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-161

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil mandate la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, bureau de Lac-Mégantic, pour auditer la reddition de compte finale de la municipalité de Weedon dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

ADOPTÉE

9.1.3 MANDAT À L'AUDITEUR EXTERNE POUR LA REDDITION DE COMPTE FINALE DU FEPTEU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Weedon a déposé une demande de contribution financière gouvernementale dans le cadre du fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

CONSIDÉRANT QUE les travaux inscrits à la programmation des travaux de ladite demande ainsi que la reddition de compte finale sont complétés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Weedon doit mandater un vérificateur externe afin d'auditer sa reddition de compte finale pour obtenir le versement des sommes octroyées de la contribution financière gouvernementale ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-162

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil mandate la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, bureau de Lac-Mégantic, pour auditer la reddition de compte finale de la municipalité de Weedon dans le cadre du fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU).

ADOPTÉE

9.1.4 ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ AU RESPECT DU PROGRAMME DE LA TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Weedon a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Weedon doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-163

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité de Weedon s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle,

Que la municipalité de Weedon s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018,

Que la municipalité de Weedon approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire,

Que la municipalité de Weedon s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme,

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution,

Que la municipalité de Weedon atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE

9.1.5 OCTROI DE CONTRAT EN ARCHITECTURE POUR LA MISE À NIVEAU DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Weedon est propriétaire du Centre communautaire de Weedon;

CONSIDÉRANT QUE l'adresse de la propriété est le 209, rue des Érables à Weedon;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un avis de correction de la Régie du Bâtiment du Québec

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à une analyse des travaux exigés;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'offre de service a été déposée par M. Luc Demers, chargé de projet pour Architech Design;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service s'élève à 8 350\$ plus taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra soumettre un plan correcteur à la Régie du Bâtiment du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

2018-164

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité de Weedon procède à l'embauche de M. Luc Demers, chargé de projet de la firme Architech afin de procéder à l'analyse, à l'étude et la réalisation des dessins et devis pour soumission et réalisation des travaux indiqués sur l'avis de correction émis par la Régie du Bâtiment du Québec dont le montant des honoraires s'élève à 8350 \$ plus taxes,

Que le montant soit prélevé à même le poste budgétaire no. 02-702-20-958.

ADOPTÉE

**9.1.6 ENTENTE ARRÉRAGES ET VENTE DE TERRAIN
(MATRICULE #3061 09 1847)**

CONSIDÉRANT QUE la propriété citée en titre accuse des retards sur les versements de taxes foncières ainsi que sur les frais de location du terrain sur lequel la résidence est installée ;

CONSIDÉRANT QUE Cette dite propriété a récemment été récupérée par la succession Lucille Poulin et a été mise en vente ;

CONSIDÉRANT QUE la succession désire acheter le terrain du lot no. 4-431-563 dont la municipalité est propriétaire au coût de mille (1000\$) dollars ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-165

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil accepte de retirer la démarche entreprise auprès des services juridiques pour récupérer les sommes dues en arrérages de taxes foncières et de location de terrain,

Que le conseil accepte de vendre le terrain du lot no. 4-431-563 au coût de mille (1000\$) dollars à la succession Lucille Poulin,

Que le conseil permet à la succession Lucille Poulin de verser les sommes dues soit, les arrérages de taxes foncières, la location du terrain ainsi que le coût d'achat du terrain, au moment de la vente de la propriété dont le numéro de matricule est le 3061-09-1847-0-02,

Que le conseil autorise le maire, Monsieur Richard Tanguay et le directeur général, Monsieur Daniel Le Pape, à signer les documents notariés.

ADOPTÉE

9.1.7 PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ À L'ÉTUDE SUR LES EAUX SOUTERRAINES

CONSIDÉRANT QUE le la municipalité de Weedon a été approchée pour participer au projet Paces concernant l'analyse des eaux souterraines, dans ces postes de captages le 26 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

2018-166

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil accepte de participer à l'étude des eaux souterraines pour ces postes de captages;

QUE la participation de la municipalité à ce projet d'étude est estimée à près de 1 000\$ pour l'année 2019;

QUE le montant soit pris à même le poste budgétaire 02-412-00-444.

ADOPTÉE

9.1.8 ACHAT DES TERRAINS DE LA FAMILLE ROUSSEAU (5^E AVENUE) SELON L'ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE La municipalité de Weedon a procédé à une entente le 8 mai 2017 avec Les Bois Rousseau Inc. afin de réserver les terrains sur la 5^e Avenue pour la construction résidentielle de moyenne densité;

CONSIDÉRANT QUE l'entente vient à échéance le 8 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit pour la municipalité l'achat desdites propriétés dans les 10 jours suivants la fin de l'entente pour la somme totale de 74 000\$ afin de permettre la revente auprès des entreprises et par conséquent la construction de résidence multifamiliale;

EN CONSÉQUENCE,

2018-167

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil accepte de procéder à l'achat des terrains visés dans l'entente auprès de la société Les Bois Rousseau Inc. pour la somme totale de 74 000\$ afin de permettre une réserve de terrains destinée à la construction domiciliaire conforme au règlement de zonage en vigueur;

QUE le conseil autorise le maire, monsieur Richard Tanguay, et le directeur général, monsieur Daniel Le Pape à signer tous les documents nécessaires à l'achat desdites propriétés pour et au nom de la municipalité de Weedon.

ADOPTÉE

9.1.9 ADOPTION DU BUDGET 2019 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES HAMEAUX

CONSIDÉRANT QUE le budget pour l'exercice financier 2019 de la *Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux* a été adopté à sa réunion du conseil d'administration du mois de septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce budget, d'un montant total de deux millions cinq cent vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept dollars (2 524 597 \$), doit être adopté par chaque municipalité membre de la *Régie*;

Monsieur Denis Rondeau demande le vote sur la résolution

EN CONSÉQUENCE,

2018-168

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le budget pour l'exercice financier 2019 de la *Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux* soit et est adopté,

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux.

ADOPTÉE

9.1.10 DÉMISSION AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Stéphane Rousseau a remis sa démission au bureau de Monsieur Claude Lacroix, contremaître aux travaux publics en date du 31 octobre 2018 et est effective le 2 novembre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-169

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la démission de Monsieur Stéphane Rousseau au poste syndiqué de préposé à l'aréna au Service des travaux publics,

QUE le conseil remercie Monsieur Stéphane Rousseau pour son implication et son travail à la municipalité de Weedon et lui souhaite les meilleures chances dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉE

#9.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.2.1 ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE DES RIVIÈRES

CONSIDÉRANT QUE le budget pour l'exercice financier 2019 de la *Régie incendie des Rivières* a été adopté à sa réunion du conseil d'administration du mois de septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE ce budget, d'un montant total de cinq cent quarante-sept deux cent quatre-vingt-quatre dollars (547 284 \$), doit être adopté par chaque municipalité membre de la Régie ;

Monsieur Denis Rondeau demande le vote sur la résolution

EN CONSÉQUENCE,

2018-170

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le budget pour l'exercice financier 2019 de la *Régie incendie des Rivières* soit et est adopté par le conseil municipal ;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Régie incendie des Rivières.

ADOPTÉE

#9.3 TRAVAUX PUBLICS

9.3.1 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER-CHAUFFEUR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à l'embauche d'un journalier-chauffeur ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-171

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil autorise l'embauche de Monsieur Pascal Denis à titre de journalier-chauffeur et ce, à compter du 6 novembre 2018 ;

Que le salaire horaire est fixé à 19.11 \$ selon le niveau 2 de la convention collective ;

Que les avantages sociaux de l'employé permanent soient établis selon la convention collective en vigueur ;

Que l'horaire de travail soit établi par le supérieur immédiat ;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au syndicat des travailleurs et travailleuses de la municipalité de Weedon.

ADOPTÉE

9.3.2 EMBAUCHE D'UN À LA SURVEILLANCE ROUTIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à l'embauche d'un préposé à la surveillance routière pour la saison hivernale 2018-2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-172

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil autorise l'embauche de Monsieur David Ruel-Grondin à titre de préposé à la surveillance routière occasionnel et ce, à compter du 6 novembre 2018 jusqu'au 30 avril 2019 ;

Que le salaire horaire est fixé à 19.11 \$ selon le niveau 2 de la convention collective ;

Que les avantages sociaux de l'employé occasionnel soient établis selon la convention collective en vigueur ;

Que l'horaire de travail soit établi par le supérieur immédiat ;

Que le titulaire du poste soit confirmé sous réserve de l'affichage du poste à l'interne.

ADOPTÉE

9.3.3 EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ARÉNA

CONSIDÉRANT QUE la démission de Monsieur Stéphane Rousseau au poste de préposé à l'aréna de Weedon ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-173

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil autorise l'embauche de Monsieur Samuel Provencher à titre de préposé à l'aréna et ce, à compter du 6 novembre 2018 ;

Que le salaire horaire est fixé à 19.11 \$ selon le niveau 2 de la convention collective ;

Que les avantages sociaux de l'employé permanent soient établis selon la convention collective en vigueur ;

Que l'horaire de travail soit établi par le supérieur immédiat ;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au syndicat des travailleurs et travailleuses de la municipalité de Weedon.

ADOPTÉE

#9.4 LOISIRS

#9.5 URBANISME / DÉVELOPPEMENT

#9.6 RÈGLEMENTS

#10 DIVERS ET AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet pour ce point

#11 INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Denis Rondeau, conseiller : Les Régies ne devraient pas permettre à l'élu d'être rémunéré à l'externe.

Monsieur Richard Tanguay, maire : Le dossier est clos.

#12 PÉRIODE DE QUESTIONS

- Rémunération des élus
- Sûreté du Québec : sécurité routière
- Déneigement de la Route 112

#13 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2018-174 À 21 h 00, Madame Maylis Toulouse propose la levée de cette séance ordinaire.

Daniel Le Pape,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Richard Tanguay
Maire